

SECTION VOLONTAIRES

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ADHÉSION

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE DE CETTE SECTION ?

La **section Volontaires** accepte les adhérents qui ne regroupent pas les critères nécessaires pour être admis dans la section Interentreprises ou la section Retraités.

Toutefois, pour l'intégrer, vous devez être âgé d'au moins 16 ans, être cotisant à un régime d'assurance maladie maternité de Nouvelle-Calédonie et être résident sur le territoire. Vous devez également faire partie d'une des catégories suivantes :

- ☐ étudiant en Nouvelle-Calédonie,
- ☐ étudiant en dehors de la Nouvelle-Calédonie en vacances sur le territoire pour une période donnée (jusqu'à 21 ans et à charge d'un assuré ayant des droits CAFAT),
- ☐ travailleur indépendant,
- ☐ salarié ne bénéficiant pas de contrat santé au sein de la Mutuelle du Commerce,
- ☐ retraité CAFAT qui n'a jamais cotisé à la Mutuelle du Commerce dans la section interentreprises,
- ☐ personne sans emploi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Votre dossier d'adhésion doit comporter les pièces suivantes :

Documents à remettre

- ☐ copie du RIB ou RIP d'un compte courant domicilié en Nouvelle-Calédonie,
- ☐ copie d'une pièce d'identité de l'adhérent (carte nationale d'identité ou passeport),
- ☐ copie d'une pièce d'identité du conjoint(e) de l'adhérent,
- ☐ copie du livret de famille pour les ayants droit de l'adhérent, ou actes de naissance,
- ☐ attestation sur l'honneur de vie en concubinage précisant sa durée ou copie du PACS de l'adhérent,
- ☐ copie de la lettre de radiation de l'ancien employeur, si vous étiez inscrit préalablement dans la section interentreprises,
- ☐ certificat de scolarité pour les ayants droit à partir de 18 ans et jusqu'à 26 ans pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie,
- ☐ ancienne carte Mutuelle du Commerce.

Documents à compléter et signer

- ☐ le contrat en 2 exemplaires complétés et signés,
- ☐ la feuille d'adhésion complétée et signée,
- ☐ un ordre de prélèvement automatique (si vous optez pour ce mode de paiement).

DÉLAIS DE CARENCE

Les adhérents subissent un délai de carence aux prestations d'un mois.

La carence est supprimée pour les adhérents affiliés précédemment dans une autre section et qui adhèrent sans interruption dans le mois qui suit leur radiation.

COMBIEN CELA COÛTE ?

- ☐ 500 F CFP de frais d'adhésion par personne (pour les nouveaux adhérents ou pour les adhérents ayant eu une interruption d'adhésion),
- ☐ 500 F CFP de caution pour l'édition de la carte d'adhésion,
- ☐ les cotisations de l'adhérent et de ses ayants droit.

Le montant des cotisations est défini en fonction de l'âge de chaque bénéficiaire conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Le règlement de la cotisation du trimestre en cours est obligatoire à l'inscription. Les cotisations suivantes sont payables d'avance trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Le paiement mensuel est possible en cas de mise en place d'un prélèvement bancaire automatique.

APPEL DES COTISATIONS

Les appels de cotisations vous seront envoyés trimestriellement selon votre choix :

- ☐ par courriel,
- ☐ par la poste,
- ☐ par fax.

Pour plus de rapidité, la Mutuelle du Commerce vous recommande l'envoi par courriel.

PAIEMENT

Les cotisations sont à régler au début de chaque trimestre en fonction l'option choisie :

- ☐ par prélèvement automatique,
- ☐ par virement,
- ☐ par chèque,
- ☐ en espèces,
- ☐ par carte.

INFORMATION PRATIQUE

Dès votre inscription, on vous délivrera un double de votre feuille d'adhésion.

Votre carte nominative vous sera envoyée après contrôle et validation. Cette carte est permanente.

En cas de changement de situation, rapprochez vous de la Mutuelle du Commerce qui se chargera de la mettre à jour.

NOUMÉA

195, rue Roger Gervolino - Aéroport
BP P2 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. : 41 08 00 - Fax : 43 90 05

KONÉ

Maison de la Mutualité - 295, avenue de Teari
BP 1197 - 98860 Koné
Tél. : 47 77 16 - Fax : 47 77 17

contact@mutcom.nc
www.mutuelleducommerce.nc